

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1403

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 5

À la deuxième phrase de l'alinéa 17, substituer aux mots

« aux conseils régionaux »

les mots :

« au conseil régional des régions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.